

## Budget de l'Etat 2015 : ceinture pour les fonctionnaires !

Les annonces du ministre pour le budget de l'État 2015 augmentent la pression sur l'emploi public et n'ouvrent aucune perspective salariale. Une rigueur qui frappe une nouvelle fois les agents publics et que l'UNSA Fonction publique dénonce : 7500 postes à la défense, 2491 dans les ministères de Bercy, 515 à l'écologie... On peut continuer la litanie des suppressions d'emploi.

Encore, n'en est-on qu'aux prévisions ! En 2013, les créations promises n'ont pas été au rendez-vous et il a manqué par exemple plus de 10 000 postes dans l'Éducation nationale au regard des prévisions inscrites au budget. Idem à la Justice où manquent, au final, plus d'un millier de surveillants pénitentiaires. Les missions en pâtiront forcément et c'est à un amoindrissement du service public qu'on assiste. Les personnels voient leurs conditions de travail se dégrader sans perspective d'amélioration.

Ce n'est pas du côté de la fiche de paye qu'ils trouveront du réconfort. Christian Eckert a confirmé le gel du point d'indice jusqu'en 2017 à contrario des déclarations du Premier ministre sur la revoyure... Pis, les mesures catégorielles, déjà réduites de moitié pour cette année, seront à nouveau divisées par deux en 2015 !

La réduction des dotations aux collectivités et aux établissements publics de santé conduit à la déclinaison de la même politique.

L'UNSA Fonction publique dénonce la cure d'austérité imposée au service public et à ses agents.

## Réforme territoriale, réforme de l'Etat : elles se feront avec les agents

Lors de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet, à l'ouverture de la table ronde sur le dialogue social dans le processus de réforme, l'UNSA Fonction publique a rappelé tous les désaccords qui pèsent sur le contexte de la conférence sociale, en particulier le gel du point d'indice. Elle a insisté sur la nécessité d'associer les agents aux discussions qui se mènent entre l'État et les élus.

L'État doit être stratège, l'État doit être garant, pas seulement dans les mots, mais aussi dans les faits. La parole des agents doit être entendue.

À la clôture de la conférence, le Premier ministre a annoncé la création d'un Conseil national des services publics, pérenne, où seront débattues les orientations sur les politiques publiques. Le Conseil commun va avoir à connaître des conséquences des réformes sur les agents. Deux mesures que l'UNSA revendiquait dans le cadre d'un dialogue social construit.

Après deux ans de déclarations, de discussions entre l'État et les associations d'élus sans les agents, sans les salariés, l'UNSA a obtenu un dispositif de dialogue pérenne tant sur les politiques publiques que pour les agents.

[\(voir la déclaration de l'UNSA Fonction publique à la conférence sociale 2014\)](#)

## 2013-2014 : année sociale riche en avancées pour les agents contractuels

Les engagements pris en comité de suivi ont été respectés pour la fonction publique d'Etat. Une deuxième étape de modifications du décret 86-83 a été soumise au conseil supérieur en juillet.

L'UNSA, signataire de l'accord de mars 2011, se félicite de ces nouvelles avancées acquises dans le cadre du comité de suivi pour les agents contractuels. Il s'agit bien de nouvelles garanties obtenues pour les fins de contrat et la détermination de leur rémunération.

Reste maintenant à obtenir la déclinaison de ces mesures pour les contractuels de la FPH et de la FPT. L'UNSA entend ne pas laisser l'inertie administrative bloquer ces nouvelles avancées pour les personnels.

<http://www.unsa-fp.org/?2013-2014-une-annee-sociale-riche>

## Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Les élections du Conseil d'administration de la CNRACL, établissement public administratif, auront bien lieu le 4 décembre prochain, date à laquelle se dérouleront les élections professionnelles dans l'ensemble de la fonction publique.

Cette consultation a pour objet le renouvellement des 16 administrateurs élus, représentant la parité affiliés/employeurs, dont 6 représentants des organisations syndicales. L'élection est organisée après chaque renouvellement général des conseils municipaux et au plus tard neuf mois après cette date.

Elle constitue l'une des élections professionnelles les plus importantes en France avec un nombre d'inscrits de l'ordre de 3 millions de personnes, actifs et retraités de la fonction publique territoriale et hospitalière.

Une liste UNSA sera soumise au suffrage des électeurs pour permettre une plus grande représentation des agents de ces deux versants de la fonction publique.

## Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : rapport annuel

Le premier rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique a été présenté en séance plénière du Conseil commun de la Fonction publique le 24 juin.

Prévu par la Loi du 12 mars 2012, le rapport annuel et son contenu sont affirmés dans la mesure 1 du protocole d'accord du 8 mars 2013.

Il constitue ainsi l'un des socles du « dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ».

Si la présentation assurée par la DGAFP lors de ce conseil commun couvre bien les réalisations et les enjeux (textes parus, nouveaux bilans sociaux, recherches en cours...) comme les chiffres clés issus du rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, des aspects essentiels inscrits au protocole d'accord ne sont pas encore couverts (formation, conditions et organisation du temps de travail, action sociale...).

Des évolutions du rapport annuel sur l'égalité professionnelle devraient être constatées dès l'édition 2015.

[\(voir le rapport et la déclaration de l'UNSA sur le site de l'UNSA Fonction publique\)](#)

## Directions départementales interministérielles : réunion du 10 juillet

Une réunion informelle, rassemblant les organisations syndicales du comité technique des DDI et l'administration, s'est substituée au comité technique des DDI prévu le 10 juillet 2014.

Pourtant, pour l'UNSA, l'ordre du jour semblait bien relever du comité technique (examen du projet d'instruction relatif à la formation, communication de la version finale de la note aux directeurs portant sur la mise en œuvre des règles en matière de santé et sécurité au travail dans les DDI, feuille de route RH des DDI, prise en charge des frais de déplacement en DDI).

Dans une déclaration liminaire, l'UNSA s'en est étonnée puis a tenu à revenir sur les récentes annonces gouvernementales concernant l'administration déconcentrée de l'Etat.

En effet, de nouvelles inquiétudes se font jour à l'évocation des conséquences probables de la réforme territoriale et de la réforme de l'Etat.

Finalement consacrée quasiment entièrement à cette problématique, la réunion n'a pas permis d'examiner convenablement les sujets inscrits à l'ordre du jour, en dehors de leur simple évocation.

[\(voir la déclaration de l'UNSA sur le site de l'UNSA fonction publique\)](#)